

MINISTERE DE LA PLANIFICATION DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

REPUBLIQUE GABONAISE
Union – Travail - Justice

CELLULE DE COORDINATION BIODIVERSITE
GABON

Projet GAB/97/G31/A/1G/99

RAPPORT NATIONAL BIODIVERSITE

Mars 1998

Résumé

Situé en plein cœur de la région Guinéo-Congolaise, région qui renferme de nombreuses espèces caractéristiques et endémiques, le Gabon abrite à ce titre l'une des diversités biologiques les plus riches d'Afrique Centrale, matérialisée par plus de 8000 espèces végétales, 150 espèces de mammifères, 600 espèces d'oiseaux, plusieurs reptiles et amphibiens, etc. Par ailleurs, le pays bénéficie d'une très faible population (38 habitant au km²), l'une des plus faibles d'Afrique, lui permettant de préserver l'authenticité et la diversité de ses richesses écologiques.

Afin de conserver intact ses ressources naturelles, très tôt le Gabon a initié tant au niveau national qu'international des actions en faveur de la conservation de celles-ci. C'est ainsi que dès les années 50, le Gabon a mis sous protection le Massif Forestier de la Mondah (février 1951) et par la suite d'autres sites (Sibang, etc.) très riches en espèces végétales et animales diverses.

Cette volonté s'est poursuivie dans les années 60, 70, et 80 par la création d'instituts de recherches : Institut de Recherches en Ecologie Tropicale (IRET), Institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF), Institut de Pharmacie et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA), Herbar National, Station d'Etudes des Gorilles et Chimpanées (CIRMF), etc. et la mise sur pied de plusieurs projets de recherches : (Projet « Reboisement Bokoué » et Agroforestier M'bine, Projet « Aménagement forestier des savanes côtières », Projet Biologique et Génétique de l'Okoumé, qui ont permis effectivement la récolte de plus de 15 000 spécimens de végétaux, l'identification d'environ 150 espèces de mammifères et de nombreuses autres espèces ainsi que la compréhension du fonctionnement de certains animaux et végétaux, jusque là mal connus.

Depuis la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique de Rio (1992), le Gabon a renforcé ses actions de conservation. Ainsi le Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme, principal gestionnaire de l'ensemble des ressources naturelles au Gabon supervise de nombreux et nouveaux projet d'envergure nationale et régionale (Projet Forêts et Environnement, Plan d'Action Forestier Tropical, Projet Regional de Gestion de l'Information Environnemental, Biodivalor, Projet Stratégie National et Plan d'Action en matière de biodiversité) dans lequel la majorité des administration gabonaise est impliquées.

En dépit de ces efforts remarquables et louables lui permettant aujourd'hui d'avoir à son actif 10-170% de sa superficie protégé (2 724 160 ha), le Gabon admet certaines limites dans son action. Les raisons à cela sont essentiellement l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers. Le projet « Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Biodiversité (SNPA-DB) est en cela une occasion de tout intérêt pour le Gabon dont le souci majeur est de renforcer la cohérence de ses actions futures pour une protection optimales de ses ressources naturelles.

Remerciements

Au terme du présent rapport, la Cellule de Coordination Biodiversité Gabon remercie vivement Monsieur Prosper OBAME ONDO qui l'a rédigé, ainsi que le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) pour le soutien qu'il a bien voulu consentir pour l'élaboration de ce document.

Nos remerciements sont également adressés au Gouvernement gabonais, en particulier aux différentes administrations de ce pays impliquées dans la cellule de coordination qui, grâce à la richesse des informations de leurs rapports d'activités respectifs, auront grandement facilité la réalisation de ce document.

A ce titre, il nous est particulièrement agréable de remercier les ministères ci-après pour leur contribution effective :

- le Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme (MEPT)
- le Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement (MEFR)
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE)
- le Ministère de la Marine Marchande et de la Pêche (MMMP)

Nous remercions également les Organisations Non Gouvernementales Nationale et Internationales dont la participation a été sans réserve pour la rédaction du présent rapport à savoir :

- le Comité Inter Association Jeunesse et Environnement (CIAJE)
- le Centre d'Action pour le Développement Durable et l'Environnement (CADDE)
- le Fond Mondial pour la Nature (WWF)

Enfin, que toute administration, organisme et personne ayant œuvré de près ou de loin à l'élaboration du présent rapport trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

La Cellule de Coordination

Table des matières

Résumé	2
Remerciements	3
Table des matières	4
Liste des figures	5
I. Introduction : le Gabon physique, humain et naturel	9
1.1. Environnement physique et humain	9
1.1.1. Localisation (figure 1).....	9
1.1.2. Oro hydrographie (figure 2).....	9
1.1.3. Géologie (figure 3).....	9
1.1.4. Climat (figure 4).....	11
1.1.5. Sols.....	11
1.1.6. Population	11
1.2. Etat des ressources naturelles du Gabon	11
1.2.1. Les ressources renouvelables	12
1.2.2. Les ressources non renouvelables	13
II. La diversité biologique du Gabon	14
2.1. La flore	14
2.2. La faune	16
2.3. L'avifaune	17
2.4. Les autres faunes	17
2.5. La biodiversité agricole	17
2.5.1. Les espèces cultivées	17
2.5.2. Les cultures maraîchères	17
III. Gestion de la biodiversité au Gabon	19
3.1. Cadre législatif et institutionnel.....	19
3.1.1 Cadre législatif et institutionnel national	19
3.1.2. Cadre législatif et institutionnel international	20
3.2. Antécédents à la Convention sur la Diversité Biologique	21
3.2.1. Conservation in situ	22
3.2.2. Conservation ex situ.....	22
3.3. Etat de la biodiversité au Gabon.....	23
IV. Stratégie pour la conservation de la biodiversité.....	24
4.1. Au plan environnemental	24
4.2. Au plan forestier	24
4.3. Au plan agricole	25
4.4. Au plan touristiques.....	26
4.5. Au plan des organisations non gouvernementales.....	28
4.5.1. Au des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) nationales ..	28
4.5.2. Au plan des organisations non gouvernementales internationales	28
Références bibliographiques.....	29
Annexe.....	30

Liste des figures

Figure 1: Localisation du Gabon	6
Figure 2: Oro-hydrographie du Gabon	7
Figure 3: Géologie	8
Figure 4: Climat du Gabon	10
Figure 5: Végétation du Gabon.....	14
Figure 6: Aires protégées actuelles	27

Figure 1: Localisation du Gabon

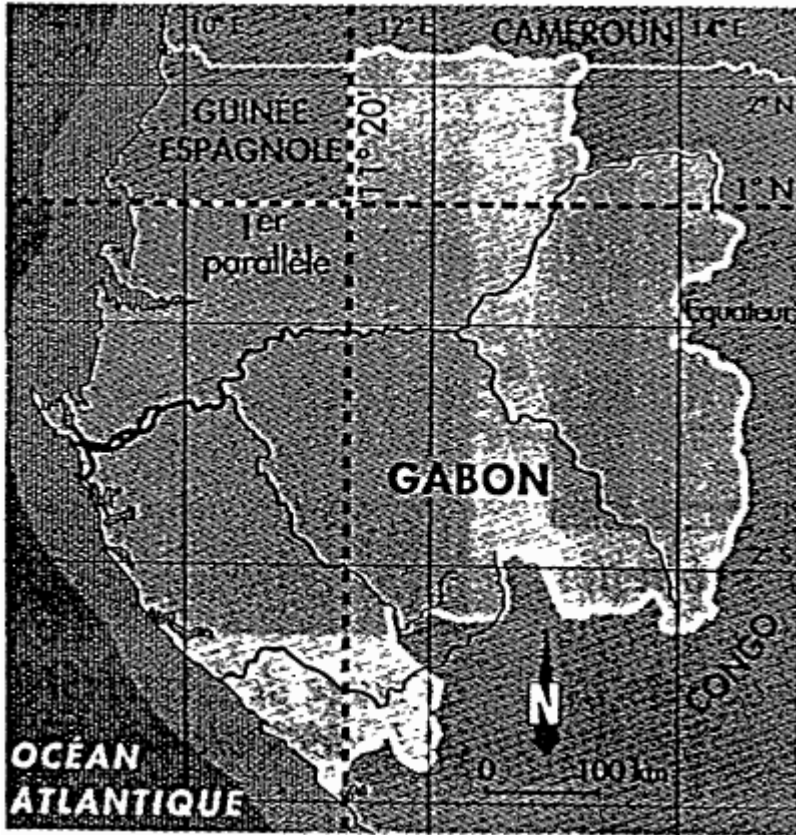


Figure 2: Oro-hydrographie du Gabon

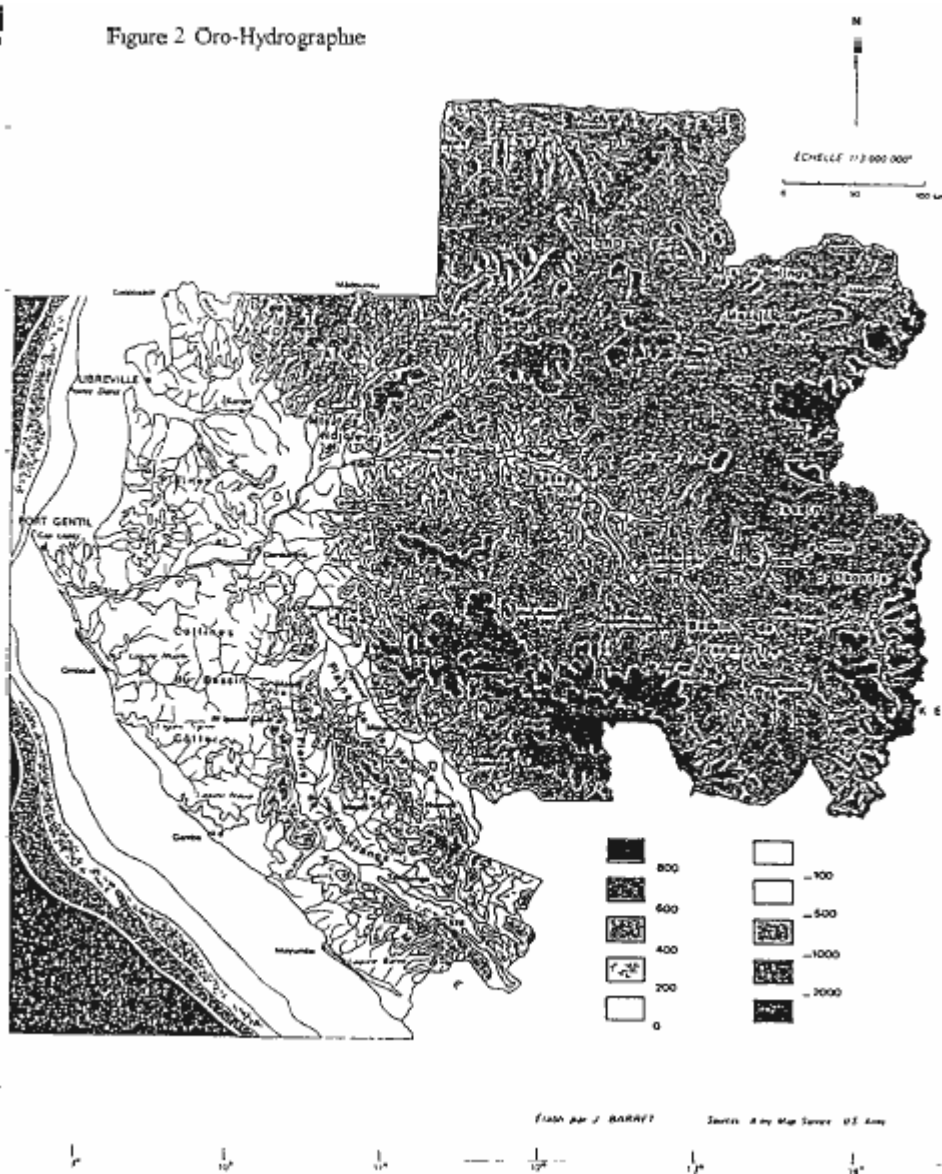
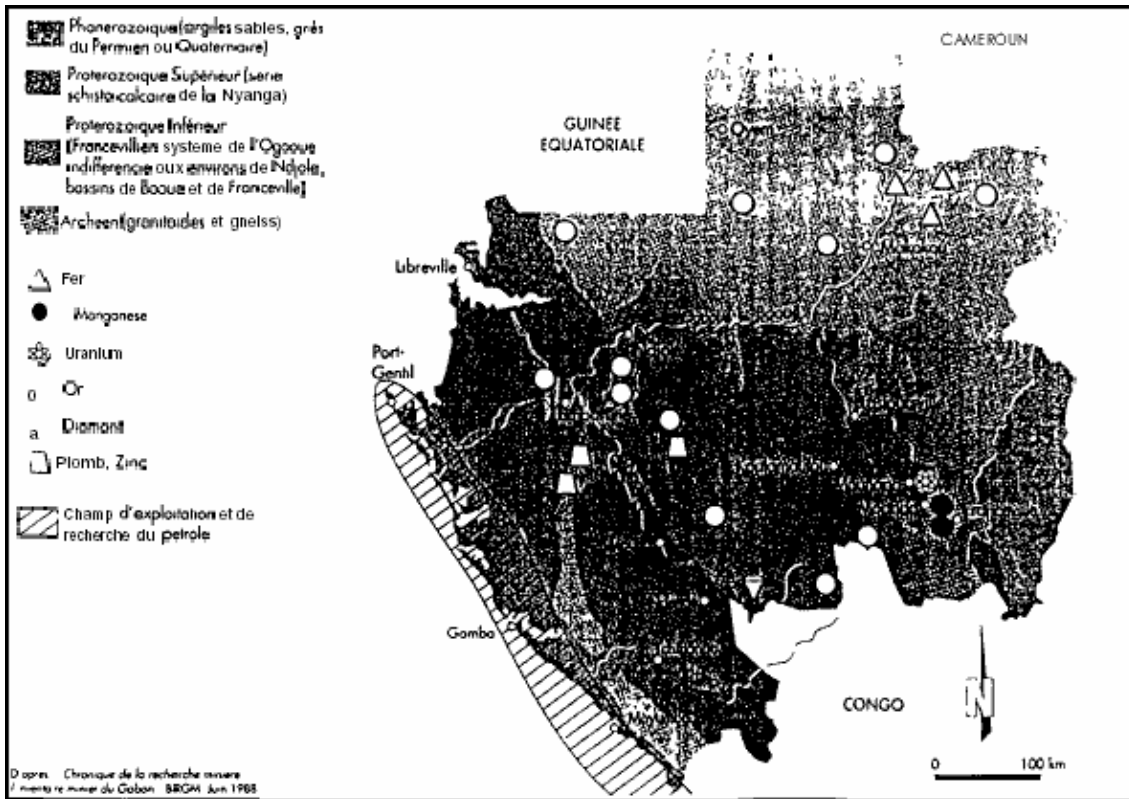


Figure 3: Géologie



I. Introduction : le Gabon physique, humain et naturel

1.1. Environnement physique et humain

1.1.1. Localisation (figure 1)

A cheval sur l'Equateur, entre les latitudes 2°30'N et 3°55'S, entre le Berne et le 14^{ème} méridien, pays du Golfe de Guinée, le Gabon couvre une superficie de 267 667 km. Il est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, au Sud et à l'Est par le Congo, et à l'Ouest par le littoral atlantique de 800 km.

1.1.2. Oro hydrographie (figure 2)

Le Gabon, composé de plateaux et de collines, est un pays vallonné. Sa topographie, rarement plate admet pour point culminant, le Mont Millondo, haut de 1025 m, situé dans le Massif du Chaillu. Ainsi, trois grands ensembles de reliefs sont observés au Gabon :

- les plateaux de l'Est et du Nord (pénéplaines de Minvoul et de l'Ivindo), et les plateaux Batékés ;
- une bande montagneuse centrale (Mont de Cristal, Mont de Njolé et le Massif du Chaillu) coupé par l'Ogoué, et la Chaîne côtière constituée par la retombée septentrionale du Mayombé,
- la plaine côtière et ses plateaux résiduels (Grès de Ndombo, Wonga-wongué), les plaines mineures de la Nyanga et de la Ngounié

Le système hydrographique est caractérisé par un réseau très dense qui alimente principalement l'ogoué et ses affluents, la Nyanga, le Komo, le Ntem et quelques petits fleuves. Le bassin de l'Ogoué draine 72% du territoire gabonais.

1.1.3. Géologie (figure 3)

La géologie tectonique présente trois grands ensembles localisés sur la bordure nord-ouest du craton du Congo. Ces ensembles sont les socles archéens, les couvertures sédimentaires protérozoïques.

Le socle archéen (-2 700 MA¹), cristallin et cristallophyllien, constitue le Massif du Chaillu, les pénéplaines de Minvoul et de l'Ivindo (Nord-Gabon) et de la chaîne du

¹ M A Millions d'année

Mayombé. L'intérêt métallogénique porte sur le fer associé aux itabrites (Mékambo, Belinga), l'or (Eteke), le Diamant (Makongonio), le chrome, le nickel, platine, etc.

La couverture protérozoïque (- 2700 à 600 M A) comprend :

- le protérozoïque sédimentaire (- 2700 à 1 700 M A) : système Francevillien, système enstallophyllien de l'Ogooué et système du Mayombe,
- le proterozoïque supérieur (- 1000 à - 600 M A) : L'intérêt métallogénique porte sur le gisement d'uranium et de manganèse (Francevillien), le cuivre, fer, le plomb, zinc.

La couverture sédimentaire phanérozoïque (-600 à nos jours) est représentée par :

- Le bassin sédimentaire de la marge côtière de 5 000 km². Son intérêt métallogénique est centré particulièrement sur le pétrole,
- Les plateaux Batékés (sables et grès), 14 000 km² au Gabon

1.1.4. Climat (figure 4)

Au Gabon, on distingue trois régions climatiques :

- Un climat équatorial typique dans la zone nord, caractérisé par quatre saisons, deux pluvieuses (septembre à décembre et de mars à juin) et deux saisons sèches qui s'intercalent aux saisons des pluies ;
- Un climat équatorial de transition de zone centrale, caractérisé par une très grande saison des pluies qui laisse peu de place à la petite saison sèche et une grande saison sèche bien marquée ;
- Un climat équatorial de transition du Sud Ouest et du Littoral, caractérisé par une longue saison sèche de 4 à 5 mois.

1.1.5. Sols

Les sols gabonais sont essentiellement ferralitiques, avec des réserves minérales pauvres et un faible potentiel en ferralitiques. C'est la couche humide caractéristique des zones fortement boisées qui est en agriculture traditionnelle.

1.1.6. Population

Le Gabon fait parti des pays les moins peuplés de la sous région de l'Afrique centrale. Ce pays compte à peine 1 140 000 habitants (recensement 1993), ce qui correspond à une densité de 3,8 habitants au km². Cette population est inégalement répartie. Plus de 73% est concentrées dans trois villes. Libreville compte environ 419 596 habitants, Port Gentil, capitale économique, et Franceville comptent respectivement 79 225 et 31 183 habitants.

1.2. Etat des ressources naturelles du Gabon

1.2.1. Les ressources renouvelables

1.2.1.1. Les ressources forestières

La forêt gabonaise couvre environ 21,5 millions d'hectares, soit plus de 80% de territoire caractérisé par les peuplements riches en Okoumé, en Ozigo et bois divers.

L'estimation du potentiel ligneux commercialisable est de 1,5 milliards de m³ de bois sur pied, dont 400 millions de bois commercial total et 130 millions de bois d'okoumé, d'une possibilité annuelle de 3 millions de m³ de bois au rythme actuel d'exploitation d'environ 2 millions de m³ de bois par an (Ministère des Eaux et Forêts, 1996).

La gamme des produits divers tels que plantes médicinales, miel, légumes, lianes, fleurs, fruits, feuilles, etc., est également en quantité abondante.

Les ressources forestières, dont le bois, occupent la deuxième place dans les recettes d'exportation du pays. Il rapporte environ 50 milliards de FCFA par an, soit 18% du PIB et près de 28% de la population avec plus de 10 milliards FCFA de salaires distribués annuellement, se plaçant ainsi en tête des employeurs du secteur privé.

La forêt a été la première ressource exploitée au Gabon. Au début des années 60, elle représentait 80 à 90% des exportations. Aujourd'hui elle ne représente plus que 15%, du fait du poids écrasant du secteur pétrolier.

1.2.1.2. Les ressources halieutiques

Il convient de préciser que le Gabon ne dispose pas de moyens propres lui permettant d'évaluer son stock d'animaux marins et de le suivre. Pour ce faire, ce pays a régulièrement recours au navire océanographique du Dr Fridtjof Nansen avec le concours financier de la FAO. Le dernier recensement effectué par ce navire en 1995 a permis d'estimer à 324 000 t la biomasse halieutique, comprenant 187 000 t de poissons pélagiques et 135 000 t de poissons démersaux. Mis à part les crevettes, dont le stock est évalué à 2000 t, les crabes, les langoustes et céphalopodes, (seiche et calamars) sont mal connus quoique régulièrement capturés. Si l'on y ajoute les 350 000 à 550 000 t de thonidés que le Gabon partage avec le Congo, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, il y aurait de 674 000 à 874 000 t de poissons disponibles aux pêcheurs gabonais.

1.2.1.3. Les ressources agricoles et l'élevage

En dépit des potentialités importantes du Gabon (disponibilité des terres, abondance en eau et bon ensoleillement), et malgré les investissements alloués à ce secteur, l'agriculture et l'élevage restent peu développés. Ce secteur produit à peine 20% des besoins alimentaires du pays. De ce fait, le Gabon reste indépendant de ses voisins dans le domaine alimentaire de base.

1.2.2. Les ressources non renouvelables

1.2.2.1. Le pétrole, l'uranium et le manganèse

Le pétrole, l'uranium et le manganèse représentent à eux seuls plus de 80% des exportations gabonaises.

Depuis 1974, le pétrole est le principal moteur de la croissance économique du Gabon. En dépit des difficultés que connaît la commercialisation de ces ressources, elle occupe encore 60 à 80% des recettes budgétaires.

L'uranium, après ses belles années de rentabilité où le Gabon produisait jusqu'à 1000 tonnes l'an a profondément chuté du fait du ralentissement des programmes nucléaires. Malgré tout, le Gabon exploite encore de nos jours environ 600 kg/an de cette ressource.

L'exploitation du manganèse qui, dans le passé produisait plus de 2 millions de tonnes par an s'est également réduite du fait de la crise mondiale de la sidérurgie. Avec un peu plus d'un million de tonnes par an produit ces dernières années, le Gabon est le troisième producteur mondial de manganèse.

1.2.2.2. Les autres ressources

Elles ne sont pas réellement exploitées, toutefois, les indices montrent que ces potentialités existent au Gabon et ne sont pas négligeables. Ainsi les réserves d'or sont estimées entre 30 et 50 tonnes, alors que celles du fer sont d'environ 1 milliard de tonnes. Enfin, les indices de diamant sont abondants mais les quantités sont imprécises.

II. La diversité biologique du Gabon

La diversité biologique est le terme utilisé pour décrire la totalité de la diversité des organismes vivant sur terre : les plantes, les animaux, les micro-organismes et leurs gènes, ainsi que les écosystèmes complexes qu'ils génèrent.

Situé en plein cœur de la région Guinéo-Congolaise, région qui renferme de nombreuses espèces caractéristiques et endémiques, le Gabon abrite à ce titre l'une des diversités biologiques les plus riches d'Afrique centrale, matérialisée par plus de 8000 espèces végétales. Ainsi la diversité des niches écologiques et leur authenticité, dans des zones peu perturbées à cause de la faible démographie, fait du Gabon une réserve d'espèce animale et végétale.

2.1. La flore

La flore du Gabon est en cours d'étude, toutefois l'on peut affirmer sans risque de ce tromper qu'elle est riche et abondante. En effet, depuis que l'Herbier National du Gabon existe (1983), plus de 15 000 spécimens ont été collectés, dont une dizaine d'espèces nouvelles, 19000 espèces ont été décrites dont environ 19% sont considérées comme endémiques.

De façon globale, le Gabon est le lieu où se mêlent de multiples variétés d'habitats tels que :

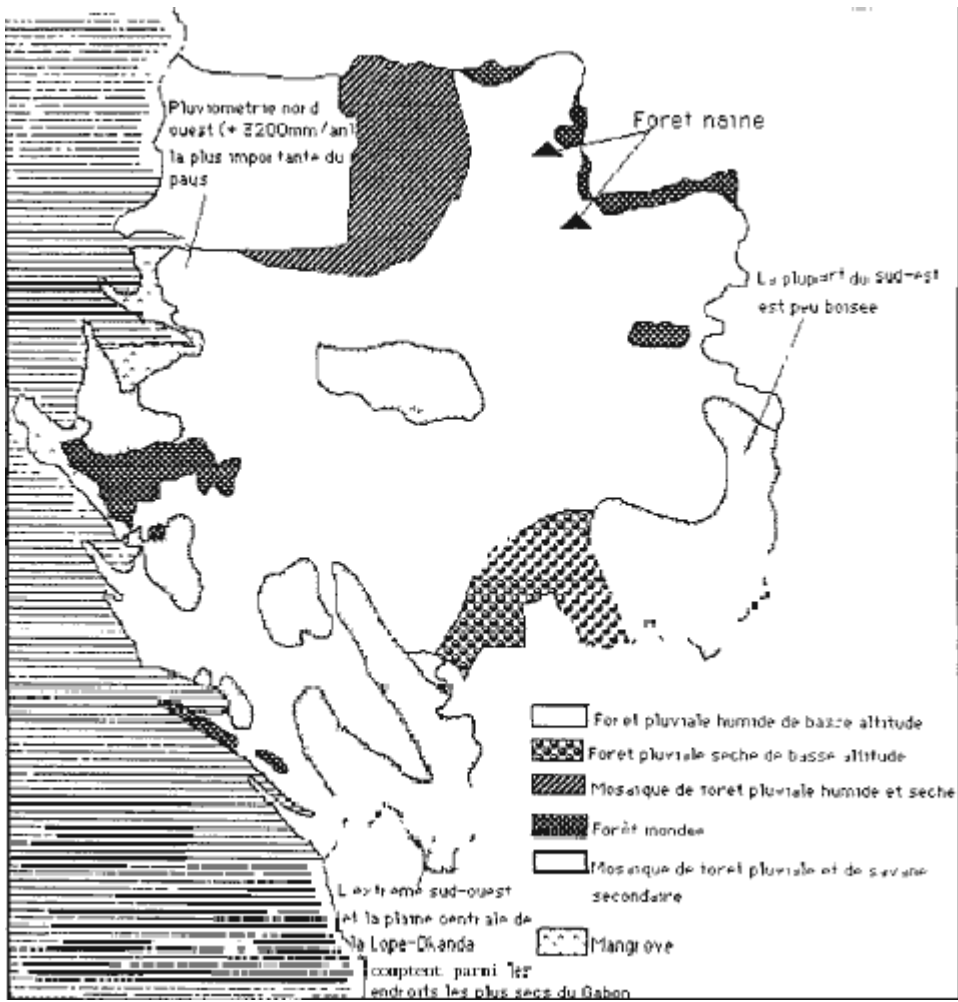
- les forêts primaires,
- les forêts secondaires jeunes et vieilles,
- les forêts ripicoles
- les forêts marécageuses
- les forêts périodiquement inondées
- les marécages de raphias et marais,
- les forêts littorales
- les forêts mondables,
- les mangroves
- les savanes
- les forêts à Limbali
- les forêts naines.

Ces habitats regorgent, comme déjà mentionnés une importante biodiversité végétale à l'exemple des Begomas dont 50 des 120 espèces recensées en Afrique sont présentes au Gabon et 16 d'entre elles sont endémiques au pays et 18 sont nouvellement découvertes depuis 1977, date à laquelle les études sur ces espèces ont commencé.

De même environ 6000 espèces de plantes excluant les groupes inférieurs (Algues, Champignons, Lichens et Bryophytes) sont recensés au Gabon.

La diversité végétale gabonaise a bien été mise en évidence par l'expérimentation de Reitsma (1987), lequel a pu observer le chiffre record de 131 espèces différentes sur 497 individus recensés de diamètre et de tronc supérieur à 10 cm dans l'une des quatre parcelles d'un hectare chacune, une à Oveng, une à Doussala, une à la Lopé et la dernière à Ekobakoba. Ce même chercheur a également observé sur des sujets de plus petites tailles (moins de 10 cm de diamètre du tronc) plus de 211 espèces différentes dans 200 m² sur le site d'Ekobakoba

Figure 5: Végétation du Gabon



Breteler (1988) pour sa part a montré que le domaine gabono-camerounais (Cameroun, Guinée Equatoriale, Gabon) dans lequel le Gabon baigne, est la zone la plus riche en nombre d'espèces par unité de surface de toute l'Afrique tropicale. Cette richesse est supérieure à celle de l'Afrique de l'Ouest et celle du bassin du Zaïre. Ainsi le Gabon compte 888 espèces pour 236 genres contre 876 espèces pour 230 genres en Afrique de l'Ouest et ce malgré la surface plus grande de la forêt Ouest-africaine. Ces observations renforcent l'idée lancée plusieurs décennies avant par Auberville (1961) à savoir que « **le Gabon est vraiment l'un des secteurs les plus riches, peut-être le plus riche de ce vaste ensemble africain** »

2.2. La faune

La faune gabonaise est l'une des plus diversifiées et l'une des plus riche d'Afrique avec près de 150 espèces de mammifères (Cenarest, 1979). Les quelques espèces qui sont principalement savaniques ont une distribution très limitée.

Les écureuils volant (*Rodentia Anomalundea*) et les Pangolins (*pholrdota, Manrdae, 3 espèces*) sont bien représentés.

Le Gabon est un important sanctuaire pour les primates avec 19 espèces différentes. Une nouvelle espèce *Cercopzthecus cepus cephodes*, limite au sud ouest du pays, et *Cercopiethecus mona nrgnpes*, restreint à la partie occidentale. Le Gabon est un sanctuaire extrêmement important également pour les gorilles (*Gorilla gorilla gorilla*) et les chimpanzés (*Pan trogodytes troglodytes*), dont on compte 19 espèces et des populations estimées à 35 000 gorilles et 64 000 chimpanzés (Tutin et Fernandez, 1983).

Parmi les carnivores indigènes que l'on dénombre, le Chat doré (*Félis aurata*), la Mangouste à long museau (*herpestes naso*), la Mangouste à pattes noues (*Bdeogale nigripes*), la Poiane (*Potana richardsoni*) et les Loutres (*Aonyx congica et Lutra maculicollis*), le Leopard (*Panthera pardus*) est largement distribué. Le lion (*Panthera leo*) et le Lycaon (*Lycaon pictus*) occupaient auparavant les savanes du sud-est (Pfrffer 1972), mais ont vraisemblablement disparu à l'heure actuelle.

Le Lamantin (*Trichechus senegalensis*) est peu commun mais présente une large distribution au sein des lagunes des fleuves côtiers. L'hippopotame (*Hippotamus amphibius*) suit à peu près la même distribution, mais pénètre plus à l'intérieur, le long des fleuves.

Le Gabon abriterait probablement la plus vaste population d'éléphants (*Loxodonta africana cyclotis*) intacte d'Afrique connue avec plus de 80 000 individus dont plus de la moitié de ce stock est localisé dans la région de Minkébé, dans le Nord Est du Gabon (Mc Shane et Mc Shane-Caluzi, 1990).

Plusieurs espèces intégralement ou partiellement protégées sont recensées telles que :

- les Buffles (*Syncerus caffier nanus*)
- les Potamochères (*Potamochoerus porcus*)
- les Panthères (*Panthera pardus*)
- les Hippopotames (*Hippotamus amphibus*)
- le Lamantin (*Trichchus senegalensis*)

2.3. L'avifaune

L'avifaune reste également très diversifiée avec plus de 600 espèces d'oiseaux dont plusieurs sont endémiques à l'exemple de l'Ibis vermicule *Bostrychia rara*, du Rachel *Malimbus rachelrae* et du picatharte chauvre dans les forêts du Nord et du Nord Est du Gabon.

D'après Brosset et Erad (1986) l'avifaune gabonaise se répartie comme suit :

- une forte proportion d'espèces sédentaire forestières (sensiblement 270 espèces),
- une faible proportion d'espèces de savane (130 espèces environ),
- un nombre limité d'oiseaux sédentaires liés aux zones humides (quelques 50 espèces).

2.4. Les autres faunes

L'inventaire systématique des reptiles terrestres et d'eau douce a été réalisé uniquement dans la réserve intégrale d'Ipassa-Makokou où 65 espèces ont été répertoriées. Parmi elles, on compte le Varan (*Varamus niloticus*) et deux espèces de petits crocodiles du Nil (*Crocodylus niloticus*), sont largement distribués dans le pays. Le Gabon constitue une zone importante pour la reproduction de la tortue luth (*Dermochelys conacea*). Environ 100 espèces d'amphibiens ont été répertoriées au Gabon (Nicoll et Langrand, 1986).

De nombreuses espèces de poissons sont connues au Gabon, particulièrement la famille des Mormyridae qui a fait l'objet de recherches récentes, recherches ayant permis la découverte de 10 nouvelles espèces dont 4 semblent être endémiques et un nouveau genre (*Ivindomys*) a été découvert dans l'Ivindo (Gery et Taverne, 1975).

2.5. La biodiversité agricole

2.5.1. Les espèces cultivées

La biodiversité agricole au niveau des espèces cultivées est moyennement élevée au Gabon. Elle regroupe les espèces à fruits particulièrement celles productrices d'amandes comestibles ou condimentaires Manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*), noisetier (*coula edulis*), etc., très prisées par les Gabonais. La biodiversité gabonaise c'est également les ignames sauvages (*Dioscorea sempriflorens*, *D burkilliana*) et les espèces à feuilles-légumes (*Gnetum africanum*, *G buchlozianum*, *Dissotis* sp). Les dernières cités pouvant dans certains cas, en raison de leur teneur élevée en protéines, remplacer la viande.

La diversité agricole des espèces cultivées rare par leur rusticité, leurs valeurs thérapeutiques, économiques ou nutritives bénéficient d'une conservation ex-situ au sein de chambres froides prévues à cet effet ou in-situ sur le site de travail (arboretum de Sibang).

2.5.2. Les cultures maraîchères

La diversité agricole sur le plan des cultures maraîchères n'est pas très importante. Elle se cantonne pour l'agriculture vivrière traditionnelle à la production de quelques espèces : le manioc, la banane plantain, le taro, le maïs, l'arachide et l'igname. Ce type d'agriculture est caractérisé par une production faible en volume et de qualité médiocre.

La production des cultures maraîchères, certes plus moderne, mais pas pour autant plus diversifiées, a son essor limité par la taille du marché gabonais essentiellement urbain.

III. Gestion de la biodiversité au Gabon

Les ressources naturelles du Gabon en dépit de leur dégradation moindre due à la faible pression humaine sur les ressources naturelles, le Gabon étant l'un des pays d'Afrique et de la sous région de l'Afrique Centrale les moins peuplés (3,8 habitants au km²), bénéficient cependant d'un cadre juridique, institutionnel et d'actions de conservation in situ et ex situ permettant aujourd'hui de garantir leur pérennité.

3.1. Cadre législatif et institutionnel

Le cadre législatif et institutionnel qui organise l'exploitation des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité est constitué de mesures (arrêtés, décrets et lois) nationales et l'application locale de conventions internationales que le Gabon ratifie.

3.1.1 Cadre législatif et institutionnel national

Au niveau national, plusieurs lois et décrets régissent l'utilisation des ressources naturelles gabonaises en fonction des secteurs d'activités (Eaux et Forêts, Environnement, Agriculture, Pêche, etc.), en charge de la gestion de ces ressources.

3.1.1.1. Gestion de l'environnement

La gestion de l'Environnement au Gabon est sous la tutelle du Ministre en charge de l'Environnement conformément au décret n°00913/PR/MEPN du 29 mai 1985 qui en fixe l'organisation et les attributions.

Pour asseoir la stratégie de la protection de l'environnement, la conservation des ressources naturelles en conformité aux recommandations de la Conférence des Nations Unies tenue sur l'Environnement à Stockholm (Suède) en 1972, et à celle de Rio (1992), le Gouvernement gabonais a adopté la loi 16/93 du 29 mai 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

3.1.1.2. Gestion des ressources forestières et fauniques

Les ressources forestières sont celles qui bénéficient de la plus grande attention des pouvoirs publics puisque ces ressources couvrent 85% de l'étendue du territoire gabonais. Ainsi la forêt et la faune sont gérées par le Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement. Cette administration a la responsabilité de l'attribution des permis forestiers (permis industriels, permis temporaires d'exploitation, coupe familiale, etc.), ainsi que des permis de chasse en qui a trait à la faune. Les Eaux et Forêts se réfèrent pour cela sur la loi n°1/82 du 22 juillet 1982 dite loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts. Celle-ci est actuellement en révision afin de palier à un certain nombre de manquement dont l'absence dans l'ancienne loi du concept d'aménagement et de son application.

3.1.1.3. Gestion des ressources halieutiques

L'Etat gabonais reste, à travers le Ministère de la Marine Marchande et de la Pêche, propriétaire du patrimoine marin et, en conséquence, le principal gestionnaire des ressources halieutiques. Cette structure assure l'application de la politique de l'Etat et s'appuie pour cela sur le décret n°62/PR/MEFPEDu 10 janvier 1994 portant réglementation de la pêche en république gabonaise.

3.1.1.4. Gestion des ressources minières

L'exploitation des ressources naturelles non renouvelables est sous la tutelle du Ministère des Mines, de l'Energie, des Ressources Hydrauliques et du Pétrole. Cette institution a donc la responsabilité de distribuer les permis de prospection, d'exploration et d'exploitation en accord avec le Ministère en charge de l'environnement.

Le code minier établi en 1962 régit toutes les exploitations du sous-sol gabonais excepté le pétrole, l'or et le diamant. Le pétrole est régi par la loi n°4/88 du 23 septembre 1988. Un nouveau code minier est en gestation.

3.1.2. Cadre législatif et institutionnel international

Le cadre institutionnel international sur lequel le Gabon se réfère pour gérer sa biodiversité est essentiellement basé sur les accords internationaux ratifiés par ce pays.

Ainsi le Gabon est signataire de plusieurs conventions internationales dont la liste n'est pas exhaustive :

- **Convention de Ramsar** relative aux zones humides d'importance internationale. Elle a pour objectif de protéger les zones humides pour enrayer, pour le présent et pour l'avenir, les empiètements progressifs sur les zones humides et leur dispersion.
- **Convention d'Alger** (15 septembre 1968) relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles africaines.
- **Convention de Washington** (3 mars 1973) relative au commerce international des espèces de faune et flore sauvage menacées d'extinction
- **Convention International sur les bois tropicaux** (ITTA)
- **Convention des Nations Unies sur les Changements climatiques**

- **Convention des Nations Unies sur la désertification** qui lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et la désertification en particulier l'Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux appuyés par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat ;
- **Convention sur la diversité biologique** initié par le PNUE qui avait décidé (décision 14/26, 1988) de travailler à la mise en place d'un instrument juridique international pour la consécration et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.

Par les points majeur abordés l'on citera :

- + les conditions d'échange les plus équitables pour les pays en développement,
- + le rôle et la place des communautés locales comme gardiennes et utilisatrices des ressources biologiques,
- + la poursuite et l'approfondissement de la recherche pour identifier toutes les espèces,
- + le financement et la promotion de la diversité biologique.

Au nombre des désaccords, l'on citera :

- + la responsabilité des uns et des autres dans la destruction des écosystèmes,
- + les conditions d'accès au matériel génétique,
- + le transfert de technologies appropriées,
- + le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la biodiversité.

Au nombre des points convergents, l'on citera :

- + la signature de la Convention de Rio,
- + la ratification de la Convention en 1994,
- + la mise en place d'une Cellule Nationale pour la Biodiversité en 1997.

3.2. Antécédents à la Convention sur la Diversité Biologique

La préservation de la diversité biologique est une préoccupation de longue haleine du Gabon, car c'est en 1951 que la première forêt gabonaise « la forêt de la Mondah » fût mise en réserve forestière en raison de la diversité des espèces animale et végétale que regorgeait cette forêt à cette époque. Toutefois, pour des raisons liées à la recherche, le Gouvernement gabonais, quelques décennies auparavant (1934), avait érigé la forêt de Sibang en Station expérimentale forestière.

Parallèlement, des pratiques traditionnelles indigènes liées au culte, à la culture et aux traditions (forêts sacrées, cimetières, totems) contribuaient aussi à la conservation de la biodiversité.

La conservation de la biodiversité peut se faire *in situ* ou *ex situ*. En référence à l'article 8 de la Convention Internationale sur la Diversité Biologique, la conservation *in situ*, a pour finalité « **La conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien de la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et dans le cas des espèces domestiques et cultivés dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs** ». La conservation *ex situ* d'après l'article 2 de la même convention signifie « **La conservation d'éléments consécutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel** ».

3.2.1. Conservation *in situ*

Le Gabon, avant la Convention sur la Diversité Biologique, avait adopté une politique de conservation *in situ* de sa biodiversité matérialisée par la création d'un important réseau d'aires protégées comprenant :

- 1 forêt classée
- 1 réserve présidentielle
- 1 arboretum
- 1 réserve naturelle intégrale
- 4 aires d'exploitation rationnelle de la faune.

+ Domaines forestiers classés :

Le domaine forestier classé est essentiellement la Forêts de la Mondah. La forêt de la Mondah fut initialement classée par arrêté n°348/SF du 16 février 1951 et totalisait une superficie de 10 200 ha. Aujourd'hui avec les multiples reclassement et déclassement qu'elle a subi, associé à la pression humaine de Libreville qui y pratique essentiellement l'extraction du sable, l'agriculture itinérante sur brûlis et le sciage du bois, ce massif forestier est réduit à peine 2000 ha.

+ Domaines protégés :

Parmi les domaines protégés on compte :

- l'arboretum de Sibang (16 ha),
- la Réserve Intégrale de l'Impassa (10 000 ha),
- l'Aire d'exploitation rationnelle de faune de Moukalaba (100 000 ha),
- l'Aire d'exploitation rationnelle de faune de Sette Cama (700 000 ha),
- l'Aire d'exploitation rationnelle de faune de la Lopé (500 000 ha),
- la Réserve présidentielle de Wonga Wongué (480 000).

Ainsi, 1 790 000 hectares de forêts sont sous conservation *in situ*.

3.2.2. Conservation *ex situ*

La Conservation *ex situ* qui complète la conservation *in situ* et dont le principal avantage est de prévenir la dégradation des ressources biologiques dans leur habitat sous l'effet de divers facteurs n'est pas encore réellement opérationnelle au Gabon en raison de l'absence de jardins botaniques, de parcs zoologiques et autres structures de ce genre dans le pays.

Au titre des pratiques traditionnelles indigènes liées au culte, à la culture et autre, l'on peut citer la conservation traditionnelle des graines de maïs, d'arachide par les populations locales pour leurs plantations à venir.

3.3. Etat de la biodiversité au Gabon

Bien que de nombreuses zones de forêts aient été exploitées à des degrés divers (extraction des minerais, extraction de bois et agriculture itinérante) conduisant à une sérieuse dégradation de la première zone forestière, grande d'environ 5 millions d'hectares, le Gabon reste un des rares pays d'Afrique centrale qui offre un potentiel exceptionnel pour la conservation.

En effet, le Gabon possède ce qui est probablement le plus vaste bloc forestier intact d'Afrique, notamment sa partie nord-est d'environ 3 millions d'hectares laquelle est encore vierge. L'une des raisons à cette situation particulière est la faible population du Gabon (3,8 hbt/km², la plus faible d'Afrique), population qui exerce une faible pression sur les ressources naturelles.

En dépit de sa bonne conservation, la biodiversité du Gabon reste assez mal connue. Si le Gouvernement gabonais a le mérite d'avoir mis en réserve certaines zones de son territoire, peu d'inventaires de la faune et de la flore assez complets ont été menés dans celles-ci.

Enfin le Gabon se caractérise également par une insuffisance de l'implication et la sensibilisation des populations locales dans le processus de la conservation, de la gestion et du développement durable des ressources naturelles.

IV. Stratégie pour la conservation de la biodiversité

4.1. Au plan environnemental

Au plan environnemental, le Gabon a mis sur pied un certain nombre de projets lesquels lui permettent et/ou lui permettront d'accroître la connaissance de son environnement naturel. Ces projets réalisés pour la plupart à la suite de la rectification de la Convention sur la Diversité Biologique de Rio (1992) répondent à la préoccupation majeure de « Une meilleure connaissance de son **environnement** pour un **mieux** être des **générations** futures ».

Dans ce contexte le Gabon, a initié et/ou collabore avec d'autres pays de la sous-région du Bassin du Congo aux projets ci-après :

- Projet Forêt et Environnement (PFE),
- Projet Biodivalor (PB),
- Plan d'Action pour l'Environnement (PNAE),
- Projet Régional de l'Information Environnementale (PRGIE),
- Projet Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Biodiversité (SNPA-DB)

Le Ministère de la Planification, du Tourisme et de l'Environnement actuellement en charge du département de l'Environnement, en plus de coordonner les différents projets mentionnés ci-haut, multiplie les contacts tant avec l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, avec les Gabonais pour accroître leur capacité humaine et financière d'une part, mais également pour informer et sensibiliser le grand public à la gestion des ressources naturelles d'autre part. Outre les séminaires déjà réalisés à l'exemple de celui relatif à la formation sur la pratique des études d'impacts, d'autres sont en prévision telles la journée mondiale de l'environnement et les ateliers du SNPA-DB (six au total).

4.2. Au plan forestier

Le Gabon vise une meilleure connaissance de ces ressources forestières (localisation, quantité, qualité, etc.) pour, le long terme, être capable d'en planifier l'aménagement et l'utilisation durable. Le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) et le Projet Forêts et Environnement s'y emploient.

Dans le passé, le Gabon dont le souci majeur était d'accroître la connaissance de ses ressources forestières, a mis en place différents centres de recherches et plusieurs projets forestiers. Parmi les centres de recherches d'intérêt au Gabon, les plus importants sont :

- l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET),
- l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF),
- l'Institut de Pharmacie et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA),
- l'Herbier National,
- le Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF),
- la Station d'Etudes des Gorilles et Chimpanzés-CIRMF

Quant aux projets forestiers, trois sont d'importance :

- le Projet « Reboisement Bokoué » et « Agroforestier M'bmé » financé par le Fonds Européens de Développement (FED),
- le Projet « Aménagement forestier des savanes côtières » financé par le Fonds d'Aide et de Coopération Française (FAC),
- le Projet TROPENBOS relative à la biologie génétique de l'Okoumé, les effets de l'exploitation forestière sur la forêt et la cartographie du sol et la végétation (Wilks, 1990).

Les centres de recherches et les projets précités ont eu divers succès. Ainsi certains centres de recherches n'ont pas donné les résultats escomptés ou ne sont pas fonctionnels de façon optimale, d'autres après avoir servi des décennies durant ne sont plus fonctionnelles aujourd'hui. Il en est de même pour les projets pré-cités.

Avec l'avènement de la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique, le Gabon a initié une série d'actions et de projets d'envergure plus importante que les précédents et étendue à tout ou une partie importante du Gabon. Ainsi, le Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement depuis la décennie 90 a mis au point les projets ci-après :

- Projet Forêts et Environnement (PFE),
- Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT),
- Projet de Stratification de la première zone forestière,
- Mise en place de nouvelles Aires d'Exploitation Rationnelle de la Faune,
- Révision du code forestier,
- Révision du code minier.

Le Projet Forêt et Environnement, appuyé par la Banque Mondiale, participe au financement de différentes activités de recherche, de protection de l'environnement et de la Forêt. Dans ce cadre, le PFE s'est particulièrement investie dans le financement de l'aménagement de certaine zone forestière du Gabon dont le Sud-Estuaire et vont financer pour les années à venir la Stratification de la seconde zone forestière. Le PFE participe également au cofinancement pour la conservation du complexe de Gamba.

Le Projet « Stratification de la première zone forestière » en cour d'achèvement, permettra le zonage de la première zone en vue de son utilisation rationnelle et multisectorielle.

Le processus de mise en réserve des zones forestières continue a connu ces dernières années des développements particulièrement fructueux. En effet, le Gabon s'est résolu à accroître de façon significative la protection de ses forêts. Ainsi le complexe de Gamba qui ne constituait à peine que 800 000 ha (Sette Cama et Moukalaba) est porté récemment à 1 132 000 ha avec le récent classement des Monts Doudou. Plusieurs mois auparavant, le Gouvernement Gabonais a mis sous réserve provisoire le Massif forestier de Minkébé qui couvre 600 000 ha. A l'heure actuelle avec le classement des Monts Doudou et du Massif de Minkébé, près de 2 724 ha de forêts sont protégées au Gabon soit environ 10 à 17 % de la superficie du territoire.

4.3. Au plan agricole

La conservation *in situ* pratiquée généralement en cultures associées concerne pour la plupart les variétés locales. Celles-ci sont assez adaptées aux conditions du milieu (climat, écologie, maladies, etc.) et peuvent rester dans le cas des tubercules jusqu'à trois ans dans le sol, ce qui n'est pas le cas des variétés introduites dont la majorité ne résistent pas aux conditions du milieu.

A titre d'exemple, l'on peut citer :

- le Projet Agro-pastoral de Lébamba (pour l'arachide, le manioc, l'igname, le maïs, l'aubergine, l'oseille, le Taro)
- Le Centre d'Introduction et d'Adaptation du Matériel-CIAM (pour le plantain, le manioc, la patate douce, l'igname, le taro, le gombo, le maïs, l'aubergine locale, le piment, la tomate locale, l'oseille, le folon (amarante) et les fruitiers (citronnier, limettier, mandarinier, pomelo, tangelo, barbadine, cerisier de Cayenne, Mangoustier, pomme de Cannelle, poivrier, goyavier, atangatier, etc.).
- La société AGR-GABON (pour le palmier à l'huile),
- La société SOSUHO (pour la canne à sucre).

La conservation *ex situ* se fait généralement dans les chambres froides ou dans les vuothèques. Elle est habituellement utilisée pour les espèces introduites, non adaptées aux conditions du milieu. Le CIAM en est un exemple avec les espèces introduites.

4.4. Au plan touristique

Le Gabon, en termes de tourisme visant la conservation s'appuie particulièrement sur le tourisme de vision, a identifié plusieurs destinations voyage qu'il conviendrait certainement de mieux aménager afin d'accroître l'affluence touristique. Il s'agit entre autre :

- d'excursion sur la Bokoué et le Como dans la région de l'Estuaire,
- de visites à l'Hôpital Scheitzer, les lacs Zile, Azingo, Onangué et Evaro dans le Moyen Ogooué,
- d'excursion sur l'Ile Samory vers Ndjolé,
- d'excursions dans l'Ogooué Maritime (Lagune du Fernand Vaz, Ozouri, Oloende, Complexe de Gamba, etc.)
- d'excursions dans la Nyanga (Complexe de Gamba)
- d'excursions dans les grottes de Fara à Ndendé, de Lébamba, de Bongolo, les Perroquets de Franceville.

Le Projet Equateur rentre également dans le cadre de la valorisation des atouts naturels du Gabon à des fins touristiques et d'activités de loisirs.

Toutefois, l'opérationnalisation de ces destinations touristiques implique une meilleure implication des populations, la présence d'infrastructures fiables, et une législation clairement établie sur la définition des aires d'exploitation rationnelle de la faune, leur aménagement, ainsi que leur gestion sont autant de manquement qu'il conviendrait de combler au Gabon actuellement.

Figure 6: Aires protégées actuelles



4.5. Au plan des organisations non gouvernementales

4.5.1. Au des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) nationales

Les ONGE gabonaises dont la liste ici n'est pas exhaustive sont : les Amis du Pangolin, Comité Inter Associations Jeunesse et Environnement (CIAJE), Centre d'Action pour le Développement Durable de l'Environnement (CADDE), Aventure Sans Frontière (ASAF). Les trois secteurs principaux d'intérêt et d'intervention de ces ONG sont : l'Education relative à l'environnement (ERE), les activités d'assainissement urbain et les activités de groupe de pression.

Les actions les plus notables en faveur de la Conservation des Ressources naturelle réalisées au Gabon par les ONG sont :

- la publication dans le « Cri du pangolin », revue éditée par les ONG la plus élaborée de la sous région, de multiples articles traitant de l'environnement. C'est également la revue en environnement qui vise le grand public comparativement à la revue Canopée d'ECOFAC qui est plus spécialisé.
- Le suivi de l'exploitation forestière politique, attribution des permis de coupe, certification. Les pressions exercées par ces ONG ont été, dans le cadre de cette action, à l'origine de l'échec de la certification du lot 32 de la Société Forestière Leroy Gabon dans la Réserve de la Lopé. Actuellement, ces ONG ont mis en route un observatoire national de la forêt « Global Forest Watch » dont le rôle principal serait de suivre des activités forestières depuis la coupe jusqu'à la commercialisation du bois.
- La collaboration avec les projets internationaux présents localement WWF et ECOFAC semblent les deux piliers aux ONG nationales.
- L'incorporation dans les réseaux (RAAF, REDA, IUCN) qui donnent des opportunités de formations, permet d'élargir le réseau des contacts et peu débouché sur le financement des projets.

4.5.2. Au plan des organisations non gouvernementales internationales

Au plan international, le Gabon collabore activement avec de grandes ONG internationales dans le domaine de la conservation comme : le Fond Mondial pour la Nature (WWF), l'Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), ou le WCI. Cette collaboration se traduit par l'identification de quinze sites classables en aires protégés par l'UICN (Gallner 1995). Actuellement, en collaboration avec le WWF, l'administration des Eaux et Forêts a récemment classé définitivement, au sein du Complexe de Gamba, l'Aire des Monts Doudou pour une superficie d'environ 3 300 km². Quant à la réserve de Minkébé, elle est provisoirement protégées sur 600 000 ha.

Références bibliographiques

- Aubéville (1961) Flore du Gabon, Museum National d'Histoire Naturelles, Paris
- Breteler F J (1988) Gabon's evergreen forest, the present status it future Department of Plant Taxonomy, Agriculture University, Wageningen, Pays Bas
- Brosset A et Erard C (1986) Les oiseaux des régions forestières du Nord Est du Gabon, Volume 1, Société Nationale de la Protection de la Nature, Paris
- Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement (1994), Textes juridiques sur la Protection des Forêts, de l'Environnement et de la Faune au Gabon, fascicule 1 et 2
- Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement (1996), Commission Interministérielle pour l'Industrialisation de la filière bois, Rapport final
- Cenarest (1979) Liste des vertébrés de la région de Makokou, Gabon
- Gallner J C (1995) Conservation des ressources naturelles de la région de Gamba, Gabon
- Gery J et Taverne L (1975) Un nouveau genre de *Mormyridae* du Gabon *Ivindomyrus opdenboschi* gen. nov, sp nov Rev Zool Bot afr 89, n°3
- Hamson M J S (1988) A new species of guenon (*Genus Cercoplthecus*) from Gabon, J Zool, London, 215
- Nicoll M et Langrand O (1986) Conservation et utilisation rationnelle des écosystème forestier, UICN/ WWF
- Mc Shane et Mc Shane-Caluzi (1990) Stratégie pour la Conservation au Gabon (WWF)
- Pfeffer (1972) Situation actuelle de la faune et des réserves du Gabon, perspectives d'aménagement touristique-cynégétiques CNRS, Paris
- Tutin C et Fernadez M (1983) Recensement des gorilles et des Chimpanzés du Gabon, CIRMF, Franceville et Umv Stirling
- Reitsma JM (1987) The forest vegetation of Gabon Tropenbos Technical Series N°1, Pays Bas
- Wilks C (1990) La Conservation des Ecosystèmes du Gabon

Annexe

LES ANIMAUX INTEGRALEMENT PROTEGES AU GABON



Céphalophe de Grimm
Sylvicapra grimmia



**Céphalophe
à pattes blanches**
Céphalophus ogilbyi crusalbaum



**Cercopithèque
à queue de soleil**
Cercopithecus solatus



Cobe des roseaux
Redunca arundinum



Chimpanzé
Pan troglodytes



Chevrotain aquatique
Hyemoschus



Galago de Demidoff
Galago demidovi



Galago d'Allen
Galago alleni



Galago élégant
Galago elegantulus



Gorille
Gorilla gorilla gorilla



Potto de Bosman
Perodicticus potto



Potto de Calabar
Arctocebus calabarensis

LES ANIMAUX PARTIELLEMENT PROTEGES AU GABON



Bongo
Boocercus euryceros



Buffle
Syncerus caill et nanus



Céphalophe à dos Jaune
Cephalophus silvicultor



Chat doré
Felis aurata



Drill
Mandrillus (papio) leucophaeus



Mandrill
Mandrillus (papio) sphinx



Eléphant
Loxodonta africana



Gul b harnaché
Tragelaphus scriptus



Hylochère
Hylochoerus meinertzhageni



Potamochère
Potamochoerus porcus



Situtunga
Tragelaphus spekei gratus



Tortue luth
Demochelys coriacea

Depuis 1981, la grande chasse est fermée.
La chasse du buffle, de l'éléphant et du bongo est
par conséquent suspendue.